



## **Association Sportive Bouillargues Escrime**

### **CERTIFICAT MEDICAL 2013-2014**

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions demander votre licence permettant la pratique de l'escrime vous devez nous fournir un certificat médical de non contre indication.

Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Pour la compétition le médecin doit autoriser la participation :

- En compétition,
- Eventuellement le simple sur classement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure à l'exception des pupilles 2 (2003) et benjamins 1 (2002) (document spécifique).

Je soussigné Docteur

atteste avoir délivré à M

Née le

Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escrime.

- Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie, (\*)
- Autorise le simple sur classement (\*)

Date, signature et cachet du Médecin

**(\*) Rayer les mentions inutiles**